

# PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRÉTEVAL DU 14 MAI 2025

Nombre de Membres  
En Exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 13  
Pour : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mai le Conseil Municipal de Fréteval dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la mairie de Fréteval sous la présidence de Monsieur Pascal TRASSARD, maire de Fréteval.

Sur convocation en date du 6 mai 2025

## Étaient présents :

Pascal TRASSARD, Éric EXPERTON, Virginie TIGNON, Jacky DURAND, Martial MOYER, Philippe LERICHE, Chantal MAUDHUIT, Christian FICHEPAIN, Martial MÉNAGE, Evelyne GANDON, Carole BARRAULT, Céline RICHARD, Angèle AUBÉ

## Était absente :

Madame Évelyne BLIN

Madame Virginie TIGNON a été désignée comme secrétaire de séance

## L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2025,
- Reprise de concessions à l'ancien cimetière,
- Robot tondeuse,
- Avenant n° 1 de la convention de participation aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs de Morée,
- Questions diverses.

## **Compte rendu des décisions prises - Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée les décisions qui ont été prises depuis le 2 avril 2025, en vertu des pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal par délibération n° D-Cne/2023-93 du 11 octobre 2023.

## **Droit de préemption urbain renoncé**

07/2025	Déclaration d'intention d'aliéner du 7 avril 2025	Succession de Madame BRETON Huguette	AA n° 32
08/2025	Déclaration d'intention d'aliéner du 17 avril 2025	Sarl ABEL	ZE n° 220, ZE n° 221, ZE n° 224, ZE n° 226, ZE n° 223
09/2025	Déclaration d'intention d'aliéner du 12 mai 2025	Consorts RETION	AA n° 267
10/2025	Déclaration d'intention d'aliéner du 6 mars 2025	Consorts BENNOIT	AA n° 24
11/2025	Déclaration d'intention d'aliéner du 6 mars 2025	Consorts PRONOST	AA n° 95
12/2025	Déclaration d'intention d'aliéner du 6 mars 2025	Consorts MEVEL	ZI n° 246

## **Délibération n° D-Cne/2025-42**

### **Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2025**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2025.

Vu le procès-verbal du 2 avril 2025 adressé aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire propose d'approuver ledit procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2025.

## **Délibération n° D-Cne/2025-43**

### **Objet : Acquisition d'un robot tondeuse pour l'entretien du terrain de football**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur le souhait d'équiper le terrain de football d'un robot de tonte.

Actuellement le terrain est tondu avec un tracteur tondeuse autoportée. Les agents interviennent environ 104h00 par an pour tondre le terrain de football. L'acquisition d'un robot permettra de libérer du temps de travail pour l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Monsieur le Maire présente un devis de location d'un robot tondeuse pour un montant mensuel de 283,99 € HT de la Sarl DORE Philippe. La durée de contrat est de 60 mois.

La location Husqvarna services comprend les éléments suivants : assurance tous risques, installation (automowers), la mise à jour du logiciel, les changements de couteaux annuels (automowers) et les réparations gratuites.

Le contrat comprend l'assurance tous risques : feu, vol, la foudre frappe, inondations, vandalisme, blessure inattendue/accident.

Les assurances ne couvrent pas l'utilisation irresponsable ou inappropriée. En cas de dommage, la franchise est de maximum 500 € par produit. Les produits doivent être utilisés de manière responsable conformément au manuel d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 09 - Contre : 02 - Abstention : 02) :

- décide d'acquérir un robot tondeuse,
- accepte le devis de location d'un robot présenté par la Sarl DORE Philippe pour un montant mensuel de 283,99 € HT avec une durée de contrat de 60 mois.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à cette intervention.

#### Délibération n° D-Cne/2025-44

#### Objet : Avenant n° 1 de la convention de participation aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs de Morée

Suite à la Charte de la Laïcité dans les services publics, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention de participation aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs de Morée signée le 21 novembre 2002 est devenue obsolète dans le temps.

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1 de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à l'avenant n° 1 de la convention de participation aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs de Morée présenté par Monsieur le Maire,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 de ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la côte de Fréteval ont commencé. La bande de roulement est prévue 2<sup>ème</sup> quinzaine de juin 2025.
- Travaux vanne de Courcelles : pose de vérins, baisse du niveau du Loir.
- Travaux station d'épuration : réception des différentes subventions.
- Maison des services de proximité : Installation de deux Kinésithérapeutes et d'un ostéopathe.

La secrétaire de séance  
Virginie TIGNON



Le Maire,  
Pascal TRASSARD

